

Compte rendu du CTL du 6 janvier 2015

Solidaires Finances Publiques a commencé par lire la déclaration liminaire (diffusée ce matin), destinée à faire prendre conscience à la direction de la grande difficulté dans laquelle nous plongeons ces suppressions d'emploi, année après année.

Le Directeur affirme se battre pour obtenir " le maximum de crédits et le minimum de suppressions d'emploi ".

Il se dit également " conscient que la situation est difficile " et " qu'il faut faire attention aux agents ".

Il reconnaît également que les résultats du département sont " de qualité grâce à la forte implication des agents ".

Dont acte.

1) Il n'en demeure pas moins que nous allons subir 27 suppressions d'emploi :

- 2 A
- 4 B
- 20 C
- 1 AFIP

Les services touchés sont :

Cadres A : Hoerdt et Rhinau

Cadres B :

- SIE Illkirch, PCE de Molsheim, CDIF Schiltigheim, CDIF Sélestat
- Trésoreries de Mutzig, Obernai, Equipe de renfort.

-

Grâce au plan de qualification, 3 emplois C sont transformés en B, ce qui porte le nombre net à 4.

Ce chiffre est global sur la direction, le problème est donc que le poste de C transformé en B, peut être redéployé dans un tout autre service. La requalification n'exclut donc pas une perte sèche d'agent !

Cadres C :

- SIE Haguenau, Molsheim, Strasbourg Ouest, Illkirch,
- SIP Molsheim (2), SIP SIE Saverne, SIP Strasbourg Ouest, Strasbourg Sud, Illkirch,
- Trésoreries Marckolsheim, Barr, SDEA, HUS, Sélestat collectivités, Saverne collectivités,
- Direction (4)

Quels sont les critères pris en compte par la direction ?

- l'historique des suppressions (pour que ce ne soit pas toujours les mêmes services qui donnent)
- le ratio charge-emploi
- le " fléchage ",(indicatif), par la centrale

Comme toujours vos élus de **Solidaires Finances Publiques** ont déclaré ne pas souhaiter débattre de l'opportunité de supprimer un emploi ici ou là. C'est une décision dont nous laissons l'entière responsabilité au directeur. D'autant plus qu'il n'existe aucun service ou une suppression d'emploi peut se justifier.

Toutes les organisations syndicales ayant voté contre, un nouveau CTL sera convoqué le 14 janvier à 9h. Ce sera sans nous !

Nous vous appelons plutôt à un rassemblement de protestation devant le 4 place de la République, **mercredi 14 de 8h30 à 9h30**.

2) **Actualité Immobilière**

Solidaires Finances Publiques a demandé que soit publiée la fiche de travail du CTL sur les chantiers immobiliers.

La direction est d'accord, ce qui vous permettra de vous reporter au compte rendu du CTL de la direction (à lire sur Ulysse : compte rendu de réunion), pour lire ce qui intéresse votre site.

A noter : les difficultés pour créer des accès aux usagers à mobilité réduite peuvent conduire à leur proposer un RDV personnalisé dans un endroit adapté (par exemple la trésorerie au lieu du SIP). Cette procédure existe, il faut se rapprocher du pôle ressources pour sa mise en œuvre.

Nous nous en réjouissons, mais ce dispositif ne règle pas la question de l'accès à nos locaux des collègues qui sont concernés.

A **Solidaires** nous sommes particulièrement attachés à ce que l'administration prenne ses responsabilités dans ce domaine. Recruter ou maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap est une obligation légale. Compenser autant que faire se peut leur handicap, par des dispositifs particuliers, en est un également.

3) **Budget**

Bonne nouvelle, le directeur a obtenu pour le département un abondement de crédits en fin d'année 2014, abondement qui permet d'aborder sereinement l'année 2015.

Souhaitons que les tracasseries de remboursement de frais et de chipotage sur les stylos et les cartouches d'encre n'aient plus court.

Personne ne cautionne le gaspillage, mais avoir les moyens matériels de fonctionner sans mendier est indispensable.

4) **Questions diverses**

Vos élus de **Solidaires Finances Publiques** ont demandé à connaître le calendrier des réformes prévues dans le 67, à savoir SIP-CDIF, réorganisation des SIE, PCR (pôles de contrôle revenu/patrimoine).

La direction dit ne pas avoir prévu de mise en œuvre de ces réformes en 2015.

- Sur le SIP CDIF : l'existant restera, le reste se fera " sans perte de technicité ", donc avec un secteur foncier dans les SIP.

- Sur les SIE : il n'y a pas de note de la centrale sur le sujet pour l'instant

- Sur le PCR : les discussions seront engagées en 2015, pour une mise en œuvre en 2016.

Nous avons insisté d'une part sur la nécessité de débattre avec les personnes concernées, d'autre part sur l'importance pour chaque agent concerné de pouvoir se déterminer, lors des demandes de mutation de janvier 2016, pour une mise en œuvre au 1 septembre 2016.

N'oubliez pas notre RDV le 14 à 8h30 devant la direction afin de manifester notre désaccord avec cette politique aveugle de réduction des effectifs.